

23-01-2005

L'incontournable loi Fauchon



Vice-président d'Echo, Etienne Trentesaux a animé le débat auquel participaient, entre autres, l'avocat Claude Lienhard, le journaliste Guillaume Perrault et Roland Ries. (Photo DNA - Christian Lutz-Sorg)

On pourra l'amender, la durcir, c'est toujours l'actuelle loi sur les délits non intentionnels, dite loi Fauchon qui s'appliquera dans le dossier du mont Sainte-Odile.

Pierre Fauchon ne s'est pas déplacé hier à Strasbourg à l'invitation de l'association Entraide de la Catastrophe des Hauteurs du Sainte-Odile (**Echo**) organisatrice d'un débat autour de la loi sur les délits non intentionnels. Mais le sénateur a forcément eu les oreilles qui sifflaient. La loi qu'on a estampillée « Fauchon » a en effet été au cœur du débat. Au rang de ses premiers détracteurs, le journaliste du Figaro Guillaume Perrault, auteur du livre « Ni Coupable, ni responsables ».

Si **Echo** tenait à en découdre au sujet de cette loi votée en juillet 2000, c'est parce qu'elle craint de voir « évoluer le dossier du mont Sainte-Odile comme celui du sang contaminé ». Et donc ne jamais déboucher sur un procès pénal. Pour Guillaume Perrault, c'est une « loi de confort pour les élus », l'association des maires

et le Sénat ayant développé pour le coup une grosse action de communication. C'est plutôt de « chantage » dont parle le journaliste.

« Il faut ré-for-mer »

La loi Fauchon limite la responsabilité pénale en distinguant des auteurs directs et des auteurs indirects de fautes. Des conditions si restrictives selon Guillaume Perrault « qu'on aboutit à une impunité de fait ». Tout pour effrayer **Echo** et irriter Isabelle Jecker, venue faire entendre la voix des victimes du crash de Quiberon en 1998.

Armand Jung n'était pas dans le confort, lui. Le député de Strasbourg a voté cette loi. Parce qu'il pense qu'elle « recèle des possibilités que les juristes doivent exploiter ». Mais l'élue de l'Elsau est prêt à travailler à des amendements. Roland Ries aussi. Le sénateur invalidé, alors maire de Strasbourg aurait pu être mis en examen à la suite de l'accident mortel survenu en 1996 lors du transport du sapin de Noël de la place Kléber.

L'avocat Claude Lienhard est d'accord aussi : il faut réformer la loi Fauchon, « loi d'amnistie déguisée ». Et pourquoi pas, comme le préconise le juriste du Centre de recherches sur le Droit des catastrophes, introduire les dommages-intérêts punitifs, sorte de sanction financière empruntée au droit-anglo-saxon qui n'empêcherait pas des condamnations pénales. L'avocat l'a rappelé hier : « Il faut que le procès du mont Sainte-Odile ait lieu ». S'il a lieu, c'est quoi qu'il arrive, l'actuelle loi qui s'appliquera. Procédure incontournable, c'est toujours la législation la plus favorable aux mis en cause qui s'applique.

cardiaque présumée. Alain Pilet, 59 ans, travaillait pour l'ONG Helpage International, basée à Londres.

Mont Sainte-Odile : les familles contre le non-lieu

Les familles des victimes de l'accident aérien du mont Sainte-Odile, qui avait fait 87 morts le 20 janvier 1992, ont exprimé, sa-

medi à Strasbourg, leur crainte de voir l'affaire déboucher sur un non-lieu ou une relaxe en vertu de la loi sur les délits non intentionnels. Ces familles ont rejeté « toute interprétation de la loi du 10 juillet 2000 (NDLR : sur les délits non intentionnels, proposée par le sénateur UDF Pierre Fauchon) qui conduirait à des décisions de non-lieu ou de relaxe ».

FRANCE SOIR
24-01-05

2005

LA CROIX - 24 01 05

► **CRASH.** Les familles des 87 victimes de l'accident aérien du mont Sainte-Odile craignent le non-lieu. Lors de leur assemblée générale annuelle samedi, douze ans après l'accident, elles ont exprimé leur crainte de voir l'affaire déboucher sur un non-lieu ou une relaxe en vertu de la loi de juillet 2001 sur les délits non intentionnels, qui rend plus difficiles les poursuites en matière d'homicide involontaire. Elles ont par ailleurs dénoncé les lenteurs de l'instruction.

Le FIGARO
CRASH 24-01-05

Mont Sainte-Odile : crainte d'un non-lieu

Les familles des victimes de l'accident aérien du mont Sainte-Odile, qui avait fait 87 morts le 20 janvier 1992, ont exprimé samedi, à Strasbourg, leur crainte de voir l'affaire déboucher sur un non-lieu ou une relaxe en vertu de la loi sur les délits non intentionnels. Neuf personnes avaient survécu à l'accident.